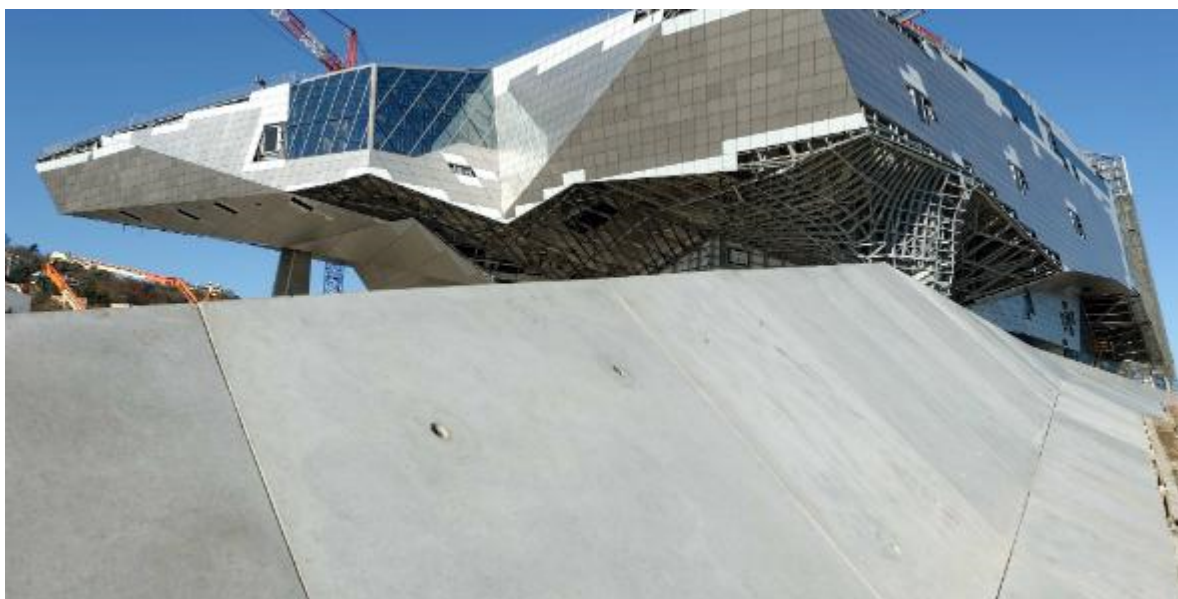


LE MUSEE DES CONFLUENCES : LE REQUISITOIRE DE CANOL



(Crédits : Libre)

Maxime Hanssen | 05/12/2014,

A quelques jours de l'ouverture officielle du musée des Confluences, programmée le 20 décembre, l'association citoyenne des Contribuables actifs du Lyonnais (Canol) dressait ce jeudi une synthèse des dysfonctionnements du projet, qui a coûté cinq fois plus que le montant estimé initialement, selon ses détracteurs.

"C'est une dérive inadmissible de dépense d'argent public". C'est ce qu'affirme Michel Vergnaud, président des [Contribuables actifs du Lyonnais \(CANOL\)](#), en dénonçant "*la gabegie*" du musée des Confluences. L'association, qui a épiluché [de nombreux documents relatifs à l'ouvrage](#), qui ouvrira le 20 décembre 2014, pointe depuis plusieurs années des dysfonctionnements dans ce projet. Ce jeudi elle s'est livré, devant la presse, à un tir de barrage particulièrement intense.

UN COUT EXPONENTIEL

A l'origine, le coût de l'ouvrage dans le programme inaugural était estimé, en 2000, à 61 millions d'euros. Mais selon Canol, l'imprécision supposée du document de base va engendrer de nombreux ajouts au budget. 22 avenants ont ainsi été répertoriés, portant notamment sur la dépollution des sols, la nécessité de construire un mur de soutènement à l'A7 qui passe au-dessus du futur édifice ; mais aussi l'aménagement des abords de la pointe de la confluence. Un document déclaré "perdu" par le Conseil général du Rhône, selon l'association.

Ces contribuables rappellent aussi le changement de maître d'œuvre. D'abord confié à la société BEC en 2005, le projet est alors estimé à 152,9 millions d'euros. Après deux arrêts de chantiers, le contrat est résilié. Vinci, en 2010, devient le nouveau maître d'œuvre, et en 2011, la nouvelle enveloppe votée par le Conseil général s'établit à 239,7 millions d'euros.

Aujourd'hui, l'association Canol estime le coût réel du projet de musée à 328 millions d'euros, en prenant en compte le prix de la construction et celui des aménagements. *"Et tout n'est pas encore soldé"*, estime Jean-Claude Serrant, l'un des deux auteurs de l'étude, ancien directeur dans le BTP. [De son côté le Conseil général cherche à récupérer certaines sommes avec les pénalités de retard imputées à Vinci.](#)

UN FINANCEMENT "CALAMITEUX"

Canol critique également le montage financier du projet. Outre la vente de biens immobiliers pour 17 millions d'euros, la collectivité va céder ses actions dans les sociétés ADF et APRR (4,87 millions d'euros), mais aussi sa participation au capital de la CNR (11,4 % pour 63,7 millions d'euros). Aujourd'hui, ces dernières valent plus de 460 millions d'euros. *"Les actions ont été vendues prématurément, en 2003, alors que les premières factures ont été payées en 2007"*, déplore Michel Vergnaud.

Par ailleurs, l'association avance des souscriptions à des emprunts "toxiques", pour boucler le financement du projet, à hauteur de 450 millions d'euros, dont 200 millions auraient déjà été renégociés. Entre la perte en capital, les dividendes non perçus et le coût de la construction, Canol estime le prix de l'opération à presque un milliard d'euros.

MANQUE DE TRANSPARENCE

Canol dénonce également l'opacité et la modification des comptes, la non-communication des éléments demandés et la nécessité de passer par la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) pour réclamer le dossier.

Canol considère qu'il y a eu six infractions dans le dossier, dont la violation de l'article 2 de la loi MOP (maîtrise d'ouvrage publique). Il est reproché au département d'avoir établi le programme de l'opération sans avoir défini la localisation de bâtiment, ce qui est contraire à la loi. En effet, l'achat du terrain au Grand Lyon, situé à la pointe de la Confluence ne sera effectué qu'après l'établissement du programme initial.

Selon le Canol, le dossier a été lancé sans connaître le lieu d'installation, l'enveloppe financière globale du coût de construction, le coût de l'exploitation. *"Comment une cinquantaine de conseillers généraux ont-ils pu décider à l'unanimité (3 abstentions en dix ans) de pareilles énormités"*, s'interroge Jean-Claude Serrant.

Enfin, selon l'organisation, la préfecture n'a pas joué son rôle de *"contrôle de légalité des actes concernant les marchés et les avenants"*, explique le président du Canol, rappelant que *"l'obligation de transparence figure dans les principes de l'article 1er du code des marchés publics."*

UN BUDGET ANNUEL CONTROVERSE

Selon le Conseil général du Rhône, le budget de fonctionnement annuel du musée des Confluences est de 18 millions d'euros. L'association des contribuables estime que ce montant est largement *"sous-estimé"*.

Elle avance un chiffre de 30 millions d'euros par an, en se référant à deux méthodes de calcul. La première, basée sur la comparaison avec des musées récemment construits, en fonction de la surface. Au musée des Arts premiers de Paris, le coût de fonctionnement par m² est de 1 574 €. *"Si on multiplie ce coût par la surface du Musée des Confluences, 20 000 m², on aboutit à 30 millions d'euros"*, explique le président de l'association.

La seconde est fondée sur une constatation. *"Le budget de fonctionnement annuel d'un investissement immobilier tourne généralement autour de 10 % du coût de construction. Le coût de ce musée s'avérant s'élever à 328 millions d'euros, le coût de fonctionnement s'élèverait alors à environ 30 millions d'euros"*, conclut Michel Vergnaud.

Vendredi, la direction du musée a contesté formellement ce mode de calcul. Elle rappelle que le budget de 18 millions d'euros (15 millions de dotations publiques et 3 millions de recettes propres) a été adopté par le conseil d'administration du musée, fin novembre, puis validé par le Conseil général du Rhône. Contacté jeudi, le Conseil général n'a pas souhaité réagir aux attaques de Canol.